



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 13 AVRIL 2021**

Date de convocation :
06/04/2021

L'an deux mille vingt et un et le treize avril à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Armande IGLESIAS, Claudie SERRE, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Mélissa OBBIH, Jade SAVOYE, Yasine SEBAHOU, Jean-Philippe LECOINNET, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Nicole HERISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Damien OTON (pouvoir à Caroline PAGÈS), Alain DOMENECH (pouvoir à Alain MARGALET), Jérôme PARRILLA (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Denis OLIVE (pouvoir à Claude AYMERICH), Daniel RENOLLEAU (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

Mlle Jade SAVOYE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021/34 : CREATION DE 3 POSTES D'AGENTS DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE EN CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCE.

Monsieur le Maire rapporte :

Dans le but de renforcer le service sécurité composé à ce jour de 6 agents police municipale, il est proposé de recruter des agents de surveillance de la voie publique ayant pour missions de :

- Faire respecter la réglementation concernant le stationnement.
- Demander l'enlèvement d'un véhicule par la fourrière
- Établir également des procès-verbaux d'infraction au code de la santé publique.
- Participer aux missions de prévention et de protection de la voie publique,
- Constater diverses infractions (propreté, insalubrité, etc.),
- Renseigner des usagers des voies publiques.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement, ayant pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 30 heures, la durée du contrat est de 12 mois, renouvelable un an, et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer 3 emplois dans le cadre du parcours emploi compétences.

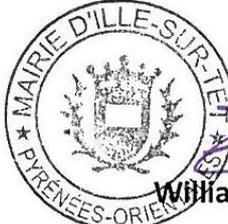
***Entendu le rapport,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,***

Par 23 voix POUR 0 voix CONTRE 6 ABSTENTIONS

AUTORISE le recrutement de 3 agents de surveillance de la voie publique en contrat parcours emploi compétence.

AUTORISE le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 13 avril 2021


Le Maire,

William BURGHOFFER